

C/ LES MOTIFS D'UNE L'ASSOCIATION

Pour quelles raisons Jules Rozet et Eugène de Ménilson s'associent-ils ? Comment expliquer que leur collaboration ait duré plus d'une trentaine d'années et qu'elle ne cessera qu'avec le décès d'E de Ménilson ?

Trois pistes sont à explorer : la première est représentée par les liens d'amitié unissant les deux hommes, la seconde par la convergence de leurs intérêts dans le monde des forges et des forêts, la troisième par la complémentarité de leurs caractères et de leurs qualités respectives.

1°) Une amitié solide et durable

Dans son introduction biographique des *Mélanges Industriels*, l'auteur reste assez vague sur les motifs de l'entrée en scène d'Eugène de Ménilson au Clos Mortier ; il laisse entendre que ce dernier serait venu en aide à Jules Rozet pour le secourir et le seconder à la suite d'une mauvaise chute. Cet accident est avéré et peut être daté de la fin de l'année 1832 ou du tout début de 1833. Mais l'étude de la correspondance d'entreprise du Clos Mortier montre que le motif de l'association entre les deux hommes n'est pas à rechercher de ce côté-là, même s'il constitue un signe tangible de leur amitié.

Amis d'enfance, Jules et Eugène ont fait leurs études ensemble à Paris, ils ont été compagnons de jeux et ont continué d'entretenir des relations par la suite. Dans la famille Rozet, Eugène de Ménilson est considéré avec suffisamment de confiance pour qu'on lui demande de déposer au Tribunal de Wassy en juillet 1828 le testament olographe de Jean-Hubert Rozet. En 1836, on lui confie la même mission pour remettre le testament olographe de Marie-Françoise Papon de Marange, veuve de Jean-Hubert Rozet.

Jules Rozet ne pouvant écrire et étant obligé de suivre des cures thermales en 1832 et 1833, Eugène de Ménilson assure la rédaction du courrier et le travail de bureau, ce qui n'est pas proprement sa partie. Cette intervention est d'autant plus appréciable que Jules Rozet se débat alors dans les multiples complications de la reprise en location du Fourneau d'Eclaron³⁹⁶. A nouveau en 1845-1848 et dans les années 1850, E. de Ménilson reprend son rôle « d'écrivain », c'est-à-dire de rédacteur du courrier. Pourtant, depuis le milieu des années 1840, il manifestait le désir de quitter les affaires, mais par amitié il accepte de rester en poste en 1847 au moment des difficiles négociations relatives à la formation d'une nouvelle société du Clos Mortier, avouant que s'il ne s'agissait pas du Clos Mortier, il y a longtemps qu'il aurait « quitté le navire ». Il donne à son ami une nouvelle preuve d'amitié une vingtaine d'années plus tard (1859) quand la Société du Clos Mortier est réorganisée autour de Simon et Lemut. Il consent alors à en exercer la

³⁹⁶ A.P.VM., lettres de J. Rozet à Alexandrine Rozet, 3 mars, 1^{er}, 21 et 28 avril, 21 et 23 mai 1833.

haute direction, ce qui dégage Jules Rozet de tous ses soucis industriels et lui permet de consacrer son énergie et son temps à la présidence de la Chambre de Commerce de St-Dizier³⁹⁷. De son côté Jules Rozet ne manque pas de venir au secours d'Eugène de Ménilson quand ce dernier est victime de ses propres spéculations. Pour son ami, il fait « d'énormes sacrifices »³⁹⁸ qu'il justifiera ainsi : « Je l'aimais ».

On ne dispose d'aucune correspondance échangée entre les deux hommes, mais on est renseigné de manière indirecte par celle qu'ils adressent à l'épouse de Jules Rozet. Quarante-cinq de ces lettres, comprises entre les années 1828 et 1852, offrent l'intérêt de comporter occasionnellement des renseignements touchant les affaires industrielles du Clos Mortier, d'Eclaron et de la Haute-Marne, concernant aussi les problèmes du tracé et de la réalisation du chemin de fer, et enfin la vie politique locale. La majorité (53 lettres écrites entre 1828 et 1852) provient de Jules Rozet : à partir de 1833³⁹⁹, il commence à aborder avec son épouse les questions concernant la gestion des biens de famille et la marche des usines, expliquant qu'il tient à l'entretenir de toutes les affaires d'ordre familial afin de prendre le plus lucidement possible les décisions qui s'imposent et éviter tout malentendu avec elle⁴⁰⁰. Une autre partie de cette correspondance (19 lettres écrites entre 1833 et 1852, dont la moitié dans les seuls premiers mois de l'année 1847), provient d'Eugène de Ménilson.

L'abondance du courrier reçu par Alexandrine Rozet en 1847 (28 lettres) est en rapport avec la tentative faite par Jules Rozet pour constituer une nouvelle société du Clos Mortier. Mais les démarches qu'il entreprend soulève à sa plus grande surprise une tempête dans sa belle-famille et la direction des forges d'Eurville. Le clan Lespérut l'accuse de vouloir débaucher le nouveau patron des forges d'Eurville, Léopold Gény, pour en faire le pivot des Forges du Clos Mortier. Alexandrine Rozet, installée à Paris, obtient de son mari les éclaircissements et les justifications nécessaires. Mais elle ne paraît pas entièrement convaincue et penche instinctivement du côté de sa famille. Sa mère, furieuse de ce qu'elle estime être une agression inqualifiable contre les Forges d'Eurville, fait une scène des plus énergiques à son gendre.

E. de Ménilson s'emploie à défendre son ami et à remettre les choses en place dans l'esprit d'Alexandrine. Ce ne sera pas chose facile et il lui faudra quatre lettres successives en l'espace d'une semaine pour la persuader que Jules Rozet n'a commis aucune faute dans cette

³⁹⁷ : Il est possible de donner une interprétation très différente de la présence d'Eugène de Ménilson à la tête des forges du Clos Mortier : en lui confiant ce poste Jules Rozet donnerait à son ami un moyen de subsister honorablement.

³⁹⁸ : *Mélanges industriels*. Dans l'inventaire dressé en 1871 après le décès de J. Rozet, mention est faite d'une créance contre la succession de E. de Ménilson, mais le notaire estime ne pas pouvoir en tirer plus de 50.000 F, ce qui laisse entendre que chiffre réel était plus élevé et montre que l'expression « énormes sacrifices » n'est pas exagérée.

³⁹⁹ : Contrairement à sa mère et surtout sa grand-mère, Alexandrine Rozet ne paraît pas intéressée par les affaires métallurgiques et politiques pendant les premières années de son mariage.

⁴⁰⁰ : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue neuve des Petits Champs, Paris, 2 février 1840

négociation avec Léopold Gény : ce dernier, engagé dans un premier temps mais seulement à titre verbal et secret par Auguste Lespérut, attendant vainement une confirmation définitive, a finalement donné la préférence à la proposition ouverte de Jules Rozet. Eugène de Ménilson ajoute que devant ce qu'il appelle « l'incartade » de Madame Lespérut, Jules Rozet a fait preuve d'un sang-froid et d'une modération remarquables que seuls peuvent expliquer les sentiments qu'il porte à sa femme. Il ajoute que pour sa part, il n'aurait pas supporté pareille scène : « Oui, Jules a été très bien (...) ; il s'est modéré pour vous et à cause de vous, et il a sagement fait. Quant à moi, je vous avoue que je n'aurais pas avalé si patiemment la pilule. »⁴⁰¹. C'est au tour d'Alexandrine de se demander si elle n'a pas blessé son mari par ses réactions. E. de Ménilson se fait pleinement rassurant en lui disant que son mari est complètement satisfait de sa conduite : « Je dirais que jamais je ne l'ai vu mieux pour vous. »⁴⁰². Il s'emploie aussi à montrer que le froid entre le Clos Mortier et Eurville est seulement temporaire : « Supportez en pliant la bourrasque, et plus tard, bientôt peut-être, le ciel redeviendra sinon très serein, du moins fort calme. » Il reconnaît que l'intimité entre les deux familles ne sera jamais grande mais rappelle qu'elle n'existait pas auparavant. Il se fait une nouvelle fois l'avocat de son ami en répétant que les faits sont entièrement en sa faveur : « Jules n'a point de tort dans cette affaire, c'est un très grand point fort qu'il conserve son sang froid et toutes les convenances ». Enfin, pour montrer que les préventions se maintiendront entre les deux familles mais que la brouille définitive ne s'installera pas, il rapporte à Alexandrine, les confidences de Jules Rozet : « A cause d'Alexandrine et de mes enfants, je ne m'exposerai jamais à une rupture. »

Ainsi, dans cette affaire complexe et délicate, E. de Ménilson agit avec adresse et décision : il met les choses au clair, s'appuie sur les faits, relativise les choses en les plaçant sous le regard du temps qui passe, met en avant les qualités de franchise et de cœur de Jules Rozet, sachant que ce sont les arguments qui peuvent le mieux toucher Alexandrine et lui permettre de rester une Lespérut sans avoir le regret d'être devenue une Rozet. Il contribue à renforcer les liens unissant Jules Rozet à son épouse, sans perdre de vue qu'il est bon de se soumettre aux traditions de bienséance devant régner entre maîtres de forges et que les différents entre deux familles ne doivent pas se solder par une coupure définitive.

2°) Convergence d'intérêts dans le monde des forges et des forêts

Les intérêts des deux hommes dans le monde forestier et métallurgique ont contribué aussi à les rapprocher. Lors de l'acquisition du domaine et de la forge de Vraincourt en 1826, une disposition du contrat de vente laissait aux nouveaux propriétaires la possibilité d'évincer les

⁴⁰¹ : A.P.V.M., E. de Ménilson à Alexandrine Rozet, lettre non datée (fin janvier 1847 ?).

⁴⁰² : Ibid., E. de Ménilson à Alexandrine Rozet, 8 rue Duphot, Paris, 8 février 1847.

locataires dont le bail était en cours depuis 1820. Ils ont préféré laisser courir et attendre le 1^{er} janvier 1833 pour renouveler le bail avec un homme placé par eux ⁴⁰³.

Entre temps, les feux d'affinerie au charbon de bois de cette usine ont été transférés par les précédents locataires, les sieurs Godefert père et fils, à Joinville. En accord avec les Berthelin et Lespérot, Rozet les remplace par deux fours à puddler et deux foyers de chaufferie pour l'étirage au marteau. La production annuelle passe alors à 1.200 tonnes de fonte (au lieu de 700) et à 800 tonnes de fer (au lieu de 460)⁴⁰⁴. Située au centre du département de la Haute-Marne, l'usine de Vraincourt a l'avantage d'être relativement proche du port de Gray pour réceptionner la houille dite de Rive-de-Gier et pour expédier ses fontes et fers vers le Midi. En revanche, éloignée de St-Dizier, elle n'offre pas d'intérêt pour le Clos Mortier ; ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la raison décisive de l'association de Rozet et de Ménilson dans cette usine.

Engagés l'un dans les Forges du Clos Mortier, avec une option sur le Fourneau d'Eclaron, l'autre avec ses cousins Gény dans les forges de Donjeux, les deux amis auraient-ils trouvé intérêt à réunir et à gérer ensemble leurs divers hauts-fourneaux ?

Faut-il se tourner vers les forêts pour trouver une piste ? Les deux hommes sont copropriétaires de la Forêt de l'Etoile (domaine de Vraincourt), mais on ne voit pas non plus que cette forêt puisse entrer pour quelque chose dans l'association de 1832 car on sait qu'elle est fort éloignée du Clos Mortier. En fait, c'est plutôt en embrassant dans un même regard la question des forges et celle des forêts qu'on a plus de chances d'avancer dans la solution du problème posé. Locataire des forges de Donjeux avec ses cousins Gény, E. de Ménilson voit arriver le terme du bail pour la fin de l'année 1833⁴⁰⁵. Peut-être est-il à la recherche d'un nouvel établissement et Jules Rozet lui offre-t-il alors d'entrer au Clos Mortier ? En dehors du fait qu'ils peuvent réunir à eux deux un certain capital, peut-être ont-ils senti qu'ils pouvaient former un couple de forces complémentaires. De fait, si Jules Rozet a déjà fait la démonstration de ses qualités d'industriel, il a laissé voir des faiblesses dans ses approvisionnements en charbon de bois (ce qui est particulièrement ennuyeux quand on se souvient qu'il mise exclusivement sur ce combustible dans son usine du Clos Mortier). Son premier succès, obtenu aux adjudications de 1827, ne semble pas le mettre en confiance : l'année suivante, alors qu'il doit en principe se rendre aux adjudications de Verdun, il trouve un bon prétexte pour rester auprès de son épouse et ne pas faire ce déplacement, disant qu'il redoute de faire une fois de plus « un voyage inutile. »⁴⁰⁶. De son côté, Eugène de Ménilson ne paraît pas avoir brillé comme maître de forges : la location des Forges de Donjeux n'est pas reconduite en 1833 et la tentative faite plus tard pour exploiter et

⁴⁰³ : A.P.V.M., Forges de Vraincourt, H. Chaillard à E. de Ménilson, 2 janvier 1833.

⁴⁰⁴ : P. BEGUIGNOT, *Une grande industrie haut-marnaise disparue*, op. cit., p. 100.

⁴⁰⁵ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à de Bonnacazes, Forges de Froncles, 16 septembre 1833.

⁴⁰⁶ : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 11 novembre 1828.

prolonger celle du Fourneau de Cheminon (dans le département de la Marne, à quelques kilomètres au nord de St-Dizier) ne sera pas non plus une réussite⁴⁰⁷. En revanche, il présente de réelles qualités de négociant et d'homme d'affaires. On n'en a pas de témoignage avant 1832, mais la façon dont il conduit un simple marché de charbon de bois en 1833 est éloquente : alors que les prix des coupes de bois viennent de s'effondrer et qu'il doit placer un lot de charbon de bois de la Forêt de l'Etoile (domaine de Vraincourt), il fait habilement jouer la concurrence entre deux maîtres de forges de la vallée de la Marne ; après avoir laissé l'un entre eux se découvrir, il s'appuie sur cette offre pour en obtenir une autre plus intéressante de la part d'un confrère, se dédisant adroitement auprès du premier en invoquant les égards qu'il doit avoir envers le second⁴⁰⁸. Ces observations permettent d'esquisser les qualités respectives des deux amis et associés, l'un étant plus doué pour la production et la fabrication, l'autre pour les affaires et le négoce.

3°) Complémentarité de compétences et de qualités personnelles

Les deux caractères sont fort différents.

Si l'aptitude à garder son calme ne fait point défaut à Jules Rozet, rester entièrement maître de lui devient difficile – il le reconnaît - quand il doit négocier avec un homme ne respectant pas la parole donnée ou utilisant de faux arguments. Sa rigueur morale et son sens de la justice le poussent parfois à des excès : persuadé d'être dans son bon droit, il est capable d'aller jusqu'au bout des choses et de se raidir dans une attitude sans concession, comme dans l'affaire l'opposant à l'administration au sujet de l'autorisation qu'il est censé demander pour son nouveau bocard. Arc-bouté sur les Lettres patentes de 1575 et 1605 et sur le Règlement du Grand Maître de 1731, contestant la validité de la loi de 1810 pour son usine, n'acceptant pas qu'un simple Chef de bureau s'arroge le droit d'interpréter les actes administratifs, prenant en défaut les interprétations de tel ou tel éminent spécialiste, s'appuyant sur un arrêt de la Cour de Cassation du 8 mai 1833 pour dénoncer l'abus de pouvoir commis par le Préfet quand ce dernier met en chômage le bocard et le patouillet du Clos Mortier comme si on était encore « au temps de la Monarchie absolue », protestant que l'administration s'appuie injustement sur les lois du 20 août 1790 et du 6 octobre 1791 (la première s'appliquant seulement aux cas d'inondation provoqués par une usine, et la seconde ne prévoyant que des peines d'amende), estimant « qu'en vertu de la séparation des pouvoirs », seuls les tribunaux sont compétents pour interpréter les actes du

⁴⁰⁷ : E. de Ménilson évoquera en 1842 les difficultés qu'il rencontre dans « la malheureuse affaire de Cheminon », disant qu'il est « à bout de courage ». (A.P.V.M., E. de Ménilson à Mme Rozet, 5 février et 24 septembre 1842.)

⁴⁰⁸ : A.P.V.M., Forges de Froncles, Bonnacazes à J. Rozet, 16 et 18 septembre 1833. Bonnacazes se plaint auprès de J. Rozet du comportement d'E. de Ménilson : « Dans tout cela, il a voulu se servir de moi comme chanterelle, (...). Vous voyez donc Monsieur qu'en faisant des offres sur une coupe, c'est un marchepied qu'on donne au vendeur pour faire monter sa vente, et ensuite le mettre à même de donner la préférence à qui il lui plaît. » : « Dans tout cela, il a voulu se servir de moi comme chanterelle, (...). Vous voyez donc Monsieur qu'en faisant des offres sur une coupe,

Pouvoir royal, il va jusqu'au Conseil d'Etat pour tenter d'obtenir gain de cause et démontrer qu'il a raison, mais sans succès⁴⁰⁹.

Contrairement à Jules Rozet, d'un naturel réservé et même un peu froid, plus porté aux relations professionnelles qu'aux mondanités, Eugène de Ménilson est communicatif et sympathique, aime la société et les fêtes. Plus souple d'esprit, moins attaché à la façade morale ou juridique des choses, il sait mieux manœuvrer, accepter les replis tactiques évitant de bloquer la situation, permettant la reprise d'une négociation et débouchant finalement sur les succès. Est-ce à son contact que Jules Rozet va progresser dans l'art d'acheter et de vendre ? Ou est-ce simplement grâce à ses propres qualités de travail, de persévérance et de sens de l'effort comme le dit sa biographie : « Il n'avait ni l'esprit d'entreprise ni le don de lointaine clairvoyance, ni le tact du succès qui font le génie commercial, aussi peu l'espèce d'entregent professionnel qui noue les affaires, les pousse et les achemine bonnement et sans en avoir l'air. Il réussit surtout par son application, par son travail plus que par une sorte de génie des affaires, par l'énergie, l'effort et la volonté. »⁴¹⁰ ?

C'est bien la complémentarité des compétences qui est au centre de l'association de 1832. C'est peu de dire que Jules Rozet s'intéresse à la métallurgie et à tout ce qui concerne la fabrication et la production. C'est la partie dans laquelle il est à l'aise, comme son biographe le dit dans les *Mélanges Industriels* : formé à la physique et à la chimie pendant deux ans une fois sa rhétorique obtenue, désireux de connaître ce qui se fait de nouveau, il lit les revues et livres spécialisés, il va à la découverte des techniques et des méthodes, visite les établissements industriels « les plus apparents », il regarde et questionne ; de retour au Clos Mortier, il s'empresse de chercher à améliorer ses propres procédés. Sa correspondance nous apporte la confirmation de ce goût pour les aspects techniques de la métallurgie. On y voit Jules Rozet prendre à l'occasion le temps nécessaire pour se livrer à des développements détaillés. Il sait donner à son correspondant un conseil ou une adresse utile, expliquer les qualités ou même les défauts de ses productions avant de dire comment on peut en tirer le meilleur parti, par exemple quand il répond à un marchand de fer de Lyon qui trouve la verge provenant du Clos Mortier trop cassante au point de douter qu'elle ait été fabriquée au bois. Jules Rozet explique que c'est justement pour cela qu'elle offre cet inconvénient, mais qu'en revanche « cette espèce de fer se forge mieux au marteau de cloutier que les fers à la houille. »⁴¹¹

c'est un marchepied qu'on donne au vendeur pour faire monter sa vente, et ensuite le mettre à même de donner la préférence à qui il lui plaît.»

⁴⁰⁹ : Archives de la famille Renard-Zeller : « Notes relatives à la solution des questions proposées », 30 pages manuscrites rédigées par Jules Rozet et Claude-Stanislas Simon, sans date.

⁴¹⁰ : *Mélanges Industriels*.

⁴¹¹ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Roux Prenat, Lyon, 29 juillet 1839.

Ses connaissances techniques – on ne dispose pas d'éléments suffisants pour aborder de manière approfondie le chapitre de sa culture technique⁴¹² - lui valent des compliments dans lesquels la flatterie et l'intérêt n'ont aucune part. Delmont, maître de forges en Bourgogne, dit ouvertement qu'il remarque chez lui des compétences assez rares chez un homme relativement jeune : «Quand j'eus le plaisir de vous voir ici, il était facile de juger que vous aviez beaucoup de connaissances quoique encore jeune. Soit avant ou depuis, vous avez bien employé le temps car vos raisonnements et les observations qui les corroborent feraient pâlir bien d'anciens qui ont 30 et 40 années d'exercice. »⁴¹³

Au contraire, quand E. de Ménilson tient la correspondance, lors des absences forcées de son ami, il reste totalement muet sur ce genre de considérations techniques : ses lettres traitent uniquement du marché en cours, se limitant strictement à indiquer les quantités livrées et le montant de la facture. Pour le chercheur, les lettres de Jules Rozet sont souvent précieuses car elles contiennent des éléments qui apportent des justifications ou des explications approfondies sur les fabrications ; il n'y a rien à attendre de tel de celles d'Eugène de Ménilson. En fait, une fois de plus, les deux hommes se complètent bien quand il s'agit de traiter des affaires, Jules Rozet ayant un penchant évident pour l'expression écrite, Eugène de Ménilson, pour le contact direct.

C'est dans le domaine des approvisionnements et du commerce du bois que ce dernier déploie le mieux ses talents. On constate en effet qu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle société Rozet & de Ménilson en 1832, Jules Rozet fait sa dernière apparition aux adjudications de la Maison d'Orléans, après quoi le Clos Mortier est toujours représenté par son ami et associé E. de

⁴¹² : On ne dispose en effet que de très rares témoignages et documents directs pour essayer de décrire la culture technique de Jules Rozet. L'auteur des *Mélanges Industriels* a certainement recueilli des témoignages oraux mais n'a pas cité ses sources. On ne dispose pas de l'inventaire de la bibliothèque de Jules Rozet, mais à titre de comparaison, on constate que celle de son beau-frère Auguste Lespérut, maître de forges à Eurville, ne contient guère d'ouvrage ayant rapport avec l'industrie, la sidérurgie ou la métallurgie. Celle d'Emmanuel Jobez, maître de forges à Syam (Jura), (grand-père de Charles Jobez qui épousera Mathilde, la fille de Jules Rozet), décédé en 1828, est un peu moins pauvre, avec deux volumes d'une revue destinée aux maîtres de forges (*Les Forges de Syam*, Cahiers du Patrimoine, 1996). A part "Le Temps, Journal des progrès politiques, scientifiques littéraires et industriels", on ne trouve pas dans la correspondance de Jules Rozet trace d'abonnement à des revues techniques ni même à *L'Ancre de St-Dizier*. Cependant certaines réflexions des élèves-ingénieurs de l'Ecole des Mines de passage au Clos Mortier font penser que Jules Rozet se tient au courant de ce qui se fait de nouveau dans la métallurgie française, notamment dans la confection et l'utilisation du « charbon roux », réalisées selon les recommandations des *Annales des Mines*, observation qui laisse entendre que Jules Rozet les a lues. On peut également, par des approches indirectes, se faire une idée de sa culture technique dans d'autres domaines, tels le Droit des cours d'eau, le Droit forestier et la construction métallique. On sait notamment que, dans le recours qu'il introduit en Conseil d'Etat au sujet de son bocard (1844) et dans son mémoire sur le bassins d'épuration (1851), il prépare son dossier en faisant référence à des ouvrages faisant autorité (*Traité de Législation des cours d'eau*, par David, *Du Domaine public*, par Proudhon). Il rédige plusieurs rapports sur les révisions à apporter au Code Forestier de 1827, et en 1859, ce qui permet de penser qu'il a une connaissance approfondie de ce document (*Observations sur la révision de quelques articles du Code Forestier*, 25 septembre 1849, *Note sur un projet de loi destiné à modifier divers articles du Code forestier concernant la répression des délits*, mars 1859). Ses contacts suivis avec l'Ingénieur d'Etat, M. Decomble, le conduisent à adresser au Ministre un rapport circonstancié sur la construction des ponts métalliques (*Rapport au Ministre sur la résistance de la fonte de fer et sur son emploi dans les constructions, particulièrement pour la confection des poutres de ponts*, octobre 1850).

Ménisson ou bien par son bras droit, le commis de bois, Julien Laguerre. Aux adjudications de Bar-le-Duc, de Commercy ou de Verdun, c'est toujours Eugène de Ménisson qui représente le Clos Mortier (du moins, chaque fois qu'on est renseigné sur la personne qui s'y est rendue au nom du Clos Mortier). Ainsi Jules Rozet est-il soulagé de cette tâche pesante.

<p align="center">Présence du Clos Mortier aux adjudications de coupes de bois de la Famille d'Orléans (1823 – 1858) <i>Sources : A.N.L.</i></p>					
<p align="center">Société Rozet & Deminuid (1823-1832 ?)</p>					
	<i>présente à la séance</i>	<i>représentée par</i>			<i>Cautions (Sauf cas particulier, tous sont maîtres de forges)</i>
		<i>Rozet</i>	<i>Deminuid</i>		
1822	oui	Rozet			Pas de coupe emportée
1823	?	<i>Documentation détériorée et inutilisable</i>			
1824	oui	Rozet			Pas de coupe emportée
1825	oui	Rozet			Pas de coupe emportée
1826	non	-			-
1827	oui	Rozet			Marcel et Joseph Jacquot (Bienville)
1828	oui	Rozet			Marcel et Joseph Jacquot (Bienville)
1829	oui	Rozet			Pas de coupe emportée
1830	oui	Rozet			Pierre et Jules Guyard, marchands de bois (St-Dizier) Marcel et Joseph Jacquot (Bienville)
1831	oui	Rozet			Léon Jacquot (La Neuville à Bayard) et Antoine Ganthier (Eurville).
<p align="center">Société Rozet & de Ménisson (1832-1859)</p>					
	<i>présente</i>	<i>représentée par</i>			<i>Cautions</i>
		<i>Rozet</i>	<i>Ménisson</i>	<i>Laguerre</i>	
1832	oui	Rozet	-	-	25 oct : E. de Ménisson, et Marcel Jacquot (Bienville)
	oui	-	Ménisson	-	28 oct : adjudication refusée suite à surenchère
1833	non	-	-	-	-
1834	non	-	-	-	-
1835	oui		Ménisson	-	Pas connus
1836	non	-	-	-	-
1837	non	-	-	-	-
1838	oui	-	Ménisson	-	Vincent et Hurbain, commis de bois au Clos Mortier
1839	non	-	-	-	-
1840	oui	-	-	Laguerre	Louis Fourier et Claude Périnet (Cheminon)
1841	non	-	-	-	-
1842	non	-	-	-	-
1843	oui	-	Ménisson	-	Jules Becquey (Marnaval), Julien Laguerre (commis de bois au Clos Mortier)
1844	non	-	-	-	-
1845	oui	-	-	Laguerre	Pas connus
1846	oui	-	Ménisson		Marcel et Antoine Jacquot (Bienville)

⁴¹³ : A.P.V.M., Forge-sur-Ouche, Delmont à Rozet, 23 octobre 1833.

1847	oui	-	Ménisson	Laguerre	Victor Döé (Chamouilley), de Ménisson ou Laguerre
1848	oui	-	Ménisson	-	Jules Rozet, Julien Laguerre
1849	oui	-	Ménisson	-	Jules Rozet, Julien Laguerre
1850	oui	-	Ménisson	-	Jean-Baptiste et Jules Adam (Marnaval)
1851	oui	-	Ménisson	Laguerre	Jules Becquey (Marnaval), de Ménisson ou Laguerre.
1852	oui	-	Ménisson	Laguerre	A. Dormont (Marnaval), de Ménisson ou Laguerre.
1853	non	-	-	-	-
1854	Pas de séance d'adjudications				
1855	oui	-	Ménisson	-	Jules Becquey (Marnaval), St. Simon (Closmortier).
1856	non	-	-	-	-
1857	oui	-	-	Laguerre	pas connus
1858	Pas de séance d'adjudications				

La responsabilité des achats de coupes de bois est désormais assurée par E. de Ménisson ou bien, à partir de 1840, par Julien Laguerre, un commis de bois efficace : fils d'un cultivateur et voiturier de charbon de bois demeurant à Humbécourt, près de St-Dizier et travaillant déjà pour le Clos Mortier au temps de Jean-Hubert Rozet, il commence sa carrière au Clos Mortier en épaulant E. de Ménisson, gravit les échelons des responsabilités, s'implique financièrement lors des adjudications en se portant caution dès 1843 et finit par entrer dans le capital de la Société du Clos Mortier en 1859.

Présence du Clos Mortier aux adjudications de coupes de bois de Bar-le-Duc, Commercy et Verdun										
Date	Bar-le-Duc			Commercy			Verdun			
	Rozet	Ménisson	Laguerre	Rozet	Ménisson	Laguerre	Rozet	Ménisson	Laguerre	
1833 sept	-	Ménisson		-	-		-	-		1
1833 oct	-	-		-	-		-	-	Urbain	2
1841 nov	-	-	-	-	Ménisson	-	-	-	-	3
1842 oct	-	Ménisson	-	-	Ménisson	-	-	Ménisson	-	4
1844 oct	-	Ménisson	-	-		-	-	-	-	5
1849 oct	-	-	-	-	Ménisson	Laguerre	-	Ménisson	Laguerre	6
1851 déc	-	-	-	-		Laguerre	-	-	-	7
1854 oct	-	-	-	-	Ménisson	-	-	Ménisson	-	8
Sources	1°) A.D. Haute-Marne, 50 J, 4 octobre 1839, Rozet au Le Receveur Général du Département de la Meuse. 2°) A.D. Haute-Marne, 50 J, 22 octobre 1839 Rozet à M. Varin Bernier, Bar. 3°) A.P.V.M., Contrat ssp passé à Dompervin (Meuse), le 17 Novembre 1841 avec Laguerre. 4°) A.P.V.M., E. de Ménisson à Madame Rozet, chez Me Vve Hû, Trouville, Calvados Paris 29 7bre 1842. 5°) A.D. Haute-Marne, 50 J, 15 octobre 1844, E. de Ménisson à M. William, Haute Fontaine. 6°) A.D. Haute-Marne, 50 J, 4 octobre 1849, Rozet à M. Baudin, marchand de bois, Hayronville. 7°) A.D. Haute-Marne, 50 J, 30 décembre 1851, Rozet à M. Mariotte, Paris. 8°) A.D. Haute-Marne, 50 J, - 21 octobre 1854, Rozet à M. ?.									

Le travail accompli par E. de Ménisson est apprécié et reconnu par Jules Rozet : dans une lettre adressée à son épouse, il rend hommage à l'efficacité du travail de son ami et lui attribue le

mérite des bas prix auxquels le Clos Mortier est parvenu à se procurer du bois⁴¹⁴. Jules Rozet dispose donc en la personne d'E. de Ménilson, d'un associé qui le libère de la charge des approvisionnements en bois, accomplit cette besogne avec un certain brio, sait se faire épauler par un commis de bois capable de prendre le relais un peu plus tard avant de le transmettre à son gendre, Stanislas Simon⁴¹⁵.

Ainsi, malgré l'absence de tout témoignage approfondi dans la correspondance, d'autres sources aident à comprendre les raisons de l'association de Rozet et de Ménilson. Elles confirment l'amitié des deux hommes et la complémentarité de leurs caractères déjà évoquées ou suggérées dans les *Mélanges Industriels*. En plus, elles font découvrir que leurs compétences respectives, l'un pour les approvisionnements en bois, l'autre pour la fabrication des fontes et fers au bois, constitue un couple de forces déterminant pour la réussite de leur entreprise industrielle.

⁴¹⁴ : A.P.V.M., Lettre de J. Rozet à Alexandrine Rozet, rue d'Alger, n° 10, Paris, avril ou mai 1832.

⁴¹⁵ : *Note sur la famille Borderel*, par Ph. de Montrémy, 1990.